

## Commune d'AILLY-SUR-NOYE

### Conseil Municipal du 16 février 2022

### Extrait du registre des délibérations

n° 2022-16-02-04

Date de la convocation

11/02/2022

Convoqués : 23

Présentes : 15

Représentés : 3

Absents : 5

L'an deux mil vingt deux, le seize février à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Gérard LEROY, Anne-Marie LATEUR, Annie COCHET, Vincent DAINE, Pascale GIRARD, Frédéric PINOIT, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Sébastien VILLAIN,

**Étaient représentés :** BENOIT Richard par Pierre DURAND, Sonia DOUAY par Christine BOURDELLE PATRICE et Céline TAMPIGNY par Nicolas BLIN

**Étaient absents :** Karine PAGEAU, Paulo MARCELO, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Marie-Hélène MARCEL, Marylène FRANZ

Nicolas BLIN est désigné secrétaire de séance

Les consultations des entreprises étant achevées pour les travaux projetés à l'entrée de Merville (aménagement du carrefour / écluse), rue Sadi Carnot (quai bus), route de Berny (quai bus), rue Louis Thuillier (écluses), et route de Moreuil (rond-point), la commune appréhende d'avantage le coût de ces opérations :

OBJET :

Finances

Budget Principal

Aménagement des  
travaux de  
sécurisation 2021/2022Fonds de concours  
CCALN

#### ETAT DES DEPENSES

Libellé	€ HT	€ TTC
Travaux 2021 *	85 168,00 €	102 202,00 €
Travaux 2022 *	93 732,00 €	112 478,00 €
Etudes AVP	2 800,00 €	3 360,00 €
Etudes PRO – AOR aménagements 2021	4 435,00 €	5 322,00 €
Etudes PRO – AOR aménagements 2022	5 271,00 €	6 325,20 €
Autres frais	3 020,00 €	3 624,00 €
Travaux de voirie 2021 - bordurage	22 440,00 €	26 928,00 €
	<b>216 866,00 €</b>	<b>260 239,00 €</b>

La commune peut solliciter l'aide de la CCALN au titre du fonds de concours communautaire 2022.

Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la CCALN au titre des fonds de concours « voirie »
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire,  
Pierre DURAND

